

**Rectorat de Lyon
DAAC**

Lyon, le 11 décembre 2023

Affaire suivie par :
Valérie PERRIN
Tél : 04 72 80 64 41
daac@ac-lyon.fr

La déléguée académique aux arts et à
la culture

92 rue de Marseille
69007 LYON

A

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement des
collèges et lycées publics et privés

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs
des écoles publiques et privées

S/c de Mesdames, Messieurs les IEN de
circonscription

S/c de Madame l'inspectrice d'académie, Messieurs
les inspecteurs d'académie – directeurs
académiques des services de l'Éducation nationale
de l'Ain, de la Loire et du Rhône

Objet : Lancement de la 12^{ème} édition du prix de l'Audace artistique et culturelle

Mesdames, Messieurs,

Le prix de l'Audace artistique et culturelle est organisé conjointement par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le ministère de la Culture et le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire en partenariat avec la Fondation Culture et Diversité.

Ce prix permet de distinguer des trinômes de partenaires « acteur culturel / école-établissement scolaire / collectivité territoriale » portant un projet d'éducation artistique et culturelle qui s'attache à rendre chaque élève acteur de son parcours éducatif et de ses apprentissages.

Il répond également à l'objectif de généralisation de l'EAC, « le 100% EAC », qui vise à garantir la participation des enfants et des jeunes à la vie artistique et culturelle sur tout leur temps de vie, et quelle que soit leur situation sociale, économique ou territoriale.

Cette 12ème édition aura à nouveau pour objectif de mettre en lumière des projets audacieux et singuliers, favorisant la notion de décroisement.

Il s'organise autour de trois catégories :

- **Interdisciplinaire - le décroisement entre les disciplines constitutives de l'EAC** (tous les champs artistiques et culturels y compris la culture scientifique technique et industrielle et la politique mémorielle) et les pratiques sportives, celles en lien avec les enjeux de citoyenneté ou de développement durable ... ;
- **Inter-degré & inter-établissement - le décroisement entre différentes écoles et établissements scolaires** d'un même territoire mais présentant des typologies ou des cycles/degrés différents ;
- **Temps de vie - le décroisement entre les différents temps de vie de l'élève** (scolaire, périscolaire, voire extrascolaire) **et/ou en lien avec d'autres publics du territoire** (EHPAD, crèche, association...).

La note de présentation détaillée du prix avec les critères de sélection ainsi que le dossier de candidature aux formats Word et PDF accompagnent ce courrier. Vous trouverez toutes les informations sur le site internet de la Fondation Culture et Diversité :

https://www.fondationcultureetdiversite.org/programmes/prix-de-l-audace-artistique-et-culturelle_p548710

Pour notre académie, un ou trois projets seront sélectionnés par une commission composée des membres de la DAAC et des membres de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes.

Afin de procéder dans les meilleures conditions à cette sélection, les dossiers de candidature des écoles et établissements scolaires souhaitant participer au Prix de l'Audace Artistique et Culturelle sont à envoyer par mail au plus tard le **lundi 22 janvier 2024** à : daac@ac-lyon.fr

Un accusé de réception sera envoyé systématiquement à la réception de chaque dossier.

A l'issue de la sélection, le service de la DAAC se chargera d'envoyer le **5 février 2024** les dossiers retenus pour l'académie de Lyon au Secrétariat nationale du prix.

Je vous remercie vivement pour la diffusion de ces informations auprès de vos équipes pédagogiques. Mon équipe et moi sommes à votre disposition pour toutes questions.

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes respectueuses salutations.

Valérie PERRIN